

Ministère des Transports du Québec

Protocole d'inventaire complémentaire de l'avifaune Étude d'impact sur l'environnement Projet de réaménagement de la route 175 entre les kilomètres 60 et 84

Ministère des Transports du Québec

Protocole d'inventaire complémentaire de l'avifaune Étude d'impact sur l'environnement Projet de réaménagement de la route 175 entre les kilomètres 60 et 84

Version préliminaire

Préparé par : _____
Jean-François Riou, biologiste

Approuvé par : _____
Christian Gagnon, biologiste
Chargé de projet

Dessau-Soprin inc.
1220, boul. Lebourgneuf, bureau 300
Québec (Québec) Canada G2K 2G4
Téléphone : (418) 626-1688
Télécopieur : (418) 626-5464
Courriel : quebec@dessauposrin.com
Site Web : www.dessauposrin.com

REGISTRE DES RÉVISIONS ET ÉMISSIONS		
N° DE RÉVISION	DATE	DESCRIPTION DE LA MODIFICATION ET/OU DE L'ÉMISSION
0A	28-05-03	Version préliminaire
00	15-06-03	Version finale

Juin 2003

N/Réf. : 852144-100-ENV-0003 00

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1 INTRODUCTION.....	1
2 AVIFAUNE.....	2
2.1 MANDAT ET OBJECTIF	2
2.2 MÉTHODOLOGIE D'INVENTAIRE	2
2.3 PRÉSENTATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS	3
Tableau 1 Fiche de terrain utilisée pour la réalisation de l'inventaire	5

1 INTRODUCTION

Le présent document vise à présenter le protocole d'inventaire complémentaire de l'avifaune de la zone d'étude du projet de réaménagement de la route 175 entre les kilomètres 60 et 84. Ce protocole a d'abord été soumis à l'approbation du ministère des Transports du Québec et a ensuite été transmis à Transports Canada et Environnement Canada pour approbation avant le début des inventaires.

En effet, puisque le projet est assujéti à la procédure fédérale d'examen environnemental préalable, Transports Canada qui agit à titre d'autorité responsable dans le cadre de ce projet a transmis les commentaires sur la version préliminaire partielle de l'étude d'impact (Dessau-Soprin, 2002). Les commentaires ont été formulés en regard des exigences de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale par les divers ministères.

Le présent protocole vise donc à présenter les méthodes d'inventaires de l'avifaune qui seront utilisées pour répondre aux commentaires des ministères fédéraux et aux exigences énoncées dans la directive générique jointe à ces commentaires.

2 AVIFAUNE

2.1 MANDAT ET OBJECTIF

Les travaux de réaménagement de la route 175 pourront difficilement éviter tout empiètement des habitats de l'avifaune et ce, principalement en milieu forestier.

Par conséquent, le but des travaux est de valider, sur le terrain, le potentiel réel pour l'avifaune des écosystèmes représentatifs de la zone d'étude et de préciser les impacts du projet sur l'avifaune et les espèces jugées rares et finalement de proposer des mesures d'atténuation.

De plus, comme il est demandé d'examiner les autres moyens de réaliser le projet, soit notamment de considérer d'autres options de tracé, les inventaires considéreront l'ensemble du corridor à l'étude et non seulement le tracé retenu.

2.2 MÉTHODOLOGIE D'INVENTAIRE

Un plan d'échantillonnage sera établi à partir de la carte d'inventaire du milieu biologique déjà réalisée dans le rapport partiel version finale. Cette carte présente notamment les principaux groupements forestiers et habitats rencontrés dans la zone d'étude. Les données de base qui ont servi à réaliser cette carte sont la cartographie écoforestière du ministère des Ressources naturelles, les photographies aériennes les plus récentes du secteur ainsi que les validations de terrain effectuées en 2002 pour mettre à jour les peuplements rencontrés dans la zone d'étude.

De plus, à partir des connaissances acquises à partir d'inventaires de l'avifaune réalisés en 2002, des habitats représentatifs situés dans l'emprise du tracé retenu seront identifiés et inventoriés en fonction de leur pourcentage d'occupation en terme de superficie (allocation

proportionnelle). De plus, une attention particulière sera accordée aux habitats riverains situés aux points de traversées des cours d'eau.

La technique proposée est celle des transects d'observation qui consiste à réaliser des écoutes le long d'un transect. L'observateur marche le long du transect et note les oiseaux vus et entendus, incluant les oiseaux au vol localisés à environ 75 m de part et d'autre du transect d'observation. Chaque transect sera localisé au moyen d'un appareil GPS de type portable.

Comparativement aux autres méthodes d'inventaires, celle-ci est particulièrement bien adaptée au projet linéaire parce qu'elle permet, entre autres, de couvrir une plus grande superficie par unité de temps ce qui permet d'augmenter l'effort d'échantillonnage.

Pour chacune des observations, l'observateur note le nom de l'espèce, son sexe (lorsque possible) et son comportement (en vol, transport de nourriture, etc.). De plus, il note l'heure de début et de fin de l'inventaire, les conditions climatiques (vents, ensoleillement, température, etc.) ainsi que l'habitat en décrivant brièvement les strates herbacée, arbustive et arborescente. Un exemple de fiche de terrain est présenté au tableau 1. Les inventaires seront réalisés tôt le matin, période pendant laquelle l'avifaune est la plus active.

Finalement, chaque transect ne sera visité qu'une seule fois durant la période de nidification, soit entre le début et la fin du mois de juin 2003.

2.3 PRÉSENTATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS

Les résultats d'inventaire seront comptabilisés et seront présentés sous la forme des tableaux suivants :

- nombre d'espèces et d'individus pour chacun des habitats rencontrés;

- fréquence d'observation de chaque espèce;
- liste des espèces inventoriées et leur statut;
- données brutes d'observation par transect d'observation.

Les habitats inventoriés seront localisés et décrits et une description des observations générales découlant des résultats d'inventaires sera réalisée. Une attention particulière sera accordée aux espèces menacées ou vulnérables.

Finalement, les impacts sur l'avifaune seront précisés et des mesures d'atténuation seront proposées.

